



## Economie

Formation

### La nécessaire réforme du lycée pro

**Rapprocher le monde de l'enseignement et celui du travail est le but affiché par le gouvernement... Une mission impossible ?**

Carole Grandjean vous recevra dans l'un de ses deux bureaux... Pas celui abrité par l'Education nationale, mais celui qui se trouve au ministère du Travail », prend soin de préciser à L'Express l'entourage de la ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels. L'intéressée, placée sous double tutelle, dispose donc de deux adresses. Une particularité qui n'a rien d'anecdotique : rapprocher le monde de l'enseignement et celui des entreprises est l'une des ambitions du projet de réforme des lycées professionnels que cette ancienne cadre en ressources humaines et ex-députée (LREM) de Meurthe-et-Moselle pilote depuis sa nomination en juillet dernier. « Si l'on veut en faire une voie d'excellence et de réussite, choisie par les familles et les élèves, il faut changer la donne », insiste-t-elle, sous les ors de l'hôtel du Châtelet.

Le constat chiffré n'est guère reluisant : à eux seuls, les lycées professionnels comptabilisent deux tiers des élèves décrocheurs ; seule la moitié de ceux qui en sont issus réussit à trouver un emploi ; 10 % de ceux qui souhaitent poursuivre des études y parviennent. L'une des grandes promesses d'Emmanuel Macron, pendant la campagne présidentielle, était d'ouvrir cet immense chantier qui concerne plus de 620 000 élèves... soit 1 lycéen sur 3. « Vous imaginez si le lycée général affichait un tel bilan ? Ce serait un tollé ! On ne peut pas continuer à orienter des centaines de milliers d'adolescents vers des voies de garage qui ne leur offrent aucune perspective », confie-t-on à l'Elysée. Le succès de la réforme de l'apprentissage, qui a permis de mieux connecter les jeunes en formation aux besoins des territoires, est régulièrement cité en exemple. Depuis 2018, le nombre d'apprentis a été multiplié par trois, et 77,5 % d'entre eux sont accueillis par des TPE-PME.

L'axe essentiel de ce projet de réforme des lycées professionnels ? Revoir l'offre des formations proposées afin de les

ajuster aux enjeux économiques de demain. « Les jeunes qui sont dans des filières de production préparant aux métiers de la mécanique, de l'industrie ou du numérique, réussissent mieux leur insertion sur le marché du travail. Or celles-ci ne représentent que 40 % des filières », déplore Carole Grandjean. Sous-entendu, il faudra supprimer ou revoir à la baisse certains enseignements professionnels et en proposer d'autres. Côté patronal, on a tendance à s'en réjouir.

**Le succès de l'apprentissage est régulièrement cité en exemple**

« A l'heure où beaucoup de métiers sont en tension et où nous rencontrons de grosses difficultés de recrutement, nous ne pouvons que nous associer à cette démarche », confirme Stéphane Heit, président de la commission formation, éducation et emploi à la Confédération des petites et moyennes entreprises. Benoît Serre, vice-président délégué de l'Association nationale des DRH, y voit l'occasion de mettre enfin l'accent sur la collaboration entre l'école et l'entreprise, qui ont « toutes deux à y gagner ».

Mais une partie du secteur de l'enseignement professionnel est loin de partager cet enthousiasme. Dès le 18 octobre dernier, un mois avant le lancement de la première concertation sur le projet de réforme, la quasi-totalité des organisations syndicales appelait à une journée de grève. « Je n'ai jamais vu une telle mobilisation ! Il faut dire que, dès le départ, le ministère est allé de provocation en provocation, annonçant des mesures ineptes sans même prendre le temps de dresser une photographie de l'état actuel de l'école »,

s'emporte Pascal Vivier, à la tête du SNETAA-FO, principal syndicat du secteur. La perspective d'augmenter la durée des stages en entreprise de 50 % – promesse du candidat Macron – fait alors partie des gros points de crispation. « Les jeunes que nous accueillons cumulent pour la plupart d'importantes difficultés sociales, économiques et scolaires, explique Sigrid Girardin, co-secrétaire générale du Snuep-FSU. Or les réformes successives de ces dernières années ont déjà réduit de façon drastique le temps consacré aux disciplines générales, pourtant nécessaires à la poursuite d'études ou à leur insertion dans la société. Arrive un moment où ce n'est plus tenable. »

Plusieurs syndicats – le Snuep-FSU, la CGT et le SNETAA-FO – ont refusé de participer aux quatre groupes de travail organisés par le gouvernement entre octobre et janvier derniers, qui ont réuni plus de 160 acteurs (enseignants, parents d'élèves, régions, entreprises, centres de formation d'apprentis...). Les discussions ont parfois été vives. « J'ai senti une vraie méfiance, voire un rejet de certains enseignants », raconte Laurent Munerot, vice-président de l'U2P, l'Union des entreprises de proximité. Pour autant, l'entrepreneur reconnaît avoir eu des échanges intéressants avec certains personnels de l'Education nationale, notamment des chefs d'établissement : « Leur rôle est très important. Ceux qui arrivent à organiser un véritable réseau avec le tissu économique local sont ceux qui arrivent le mieux à placer leurs élèves en stage et qui obtiennent les meilleurs résultats. »

Ces échanges ont abouti à 200 propositions, révélées par Carole Grandjean le 27 janvier. Mais, surprise, la question de l'allongement des stages n'y figure plus. La ministre reconnaît « une absence de consensus » sur le sujet. « Même les entreprises n'y étaient pas spécialement favorables, confie Stéphane Heit. Aujourd'hui, nous avons affaire à des élèves moins matures, et donc plus difficiles à encadrer qu'autrefois. Mettre l'accent sur les stages, d'accord, mais plutôt en fin de parcours, c'est-à-dire au niveau de la terminale. » Certains opposants à la réforme y voient un recul de l'exécutif, alors que pour la ministre « la philosophie du projet demeure ». « Cette question de la période de formation en milieu professionnel





GETTY IMAGES/ISTOCK - L'EXPRESS

reste pour nous importante. Mais j'ai bien entendu cet appel à mieux la préparer en amont », avance-t-elle. L'autre promesse d'Emmanuel Macron visant à accorder une gratification aux élèves durant ces séjours en entreprise est, pour sa part, maintenue, même si son montant, pris en charge par l'Etat, reste à définir.

La mesure sera appliquée dès la rentrée 2023, tout comme la généralisation des « demi-journées métiers » en classe de cinquième, actuellement expérimentées dans 10 % des collèges. L'idée : mettre fin à une orientation trop souvent subie et susciter des vocations. « La question est surtout :

comment donne-t-on envie aux jeunes de se diriger vers les métiers délaissés comme ceux du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration ? Si les entreprises veulent attirer de nouvelles recrues, et les garder, il faudra bien qu'elles acceptent de discuter conditions de travail et rémunération », réagit Pascal Vivier. Le syndicaliste voit également d'un mauvais œil l'autre proposition, un temps mise en avant, de placer les entreprises à la tête des conseils d'administration des lycées professionnels. « Une façon de sous-entendre que l'école est à la ramasse et que seule l'entreprise sait ce qu'il faut faire ! » dénonce-t-il.

Pour Carole Grandjean, l'enjeu principal n'est pas là. Et la ministre de mettre une fois de plus l'accent sur la nécessaire adaptation de la carte des formations aux besoins économiques du pays en tenant compte des spécificités des différents bassins d'emploi. Précision d'importance et explosive pour certains syndicats, qui voient là une volonté de répondre rapidement aux besoins des entreprises locales et craignent une « assignation à résidence » de leurs élèves. « Ce n'est pas remettre en cause le caractère national du diplôme que d'avoir certaines colorations territoriales, répond la ministre. Un couvreur qui exerce en Lorraine n'aura pas besoin de savoir poser un toit en ardoise, contrairement à celui qui habite en Bretagne et pour qui cette expertise sera très importante. » Les entreprises seront en outre plus promptes à accueillir des élèves dont la formation répond à leur cœur de métier, et ce dès les périodes de stage. « Il ne s'agit pas de faire dépendre à 100 % les enseignements des entreprises des environs, car si celles-ci venaient à disparaître, ce serait évidemment dramatique. Tout est question d'équilibre », commente Benoît Serre.

En filigrane se pose enfin la question du devenir des professeurs de la voie professionnelle. « L'entreprise est amenée à évoluer continuellement, à eux de suivre le mouvement », lance Laurent Munerot. Ce prothésiste dentaire a lui-même vu son activité transformée par le numérique. « Aujourd'hui, on ne demande plus aux salariés de savoir sculpter dans un bloc de cire, mais plutôt de manier la conception d'appareils par ordinateur », explique-t-il. Pour sa part, Carole Grandjean assure qu'« aucun professeur ne sera laissé sur le bord de la route », et que l'accent sera mis sur l'accompagnement durant cette période de transformation, « qui se fera progressivement ». Pas sûr que le message suffise à calmer les craintes à l'Education nationale. Une période de concertation, réunissant une cinquantaine d'acteurs, devrait s'ouvrir prochainement. Les débats promettent d'être houleux. Et un fin connaisseur du secteur de souffler : « Le fossé est tellement grand... Cette seule réforme n'arrivera pas à réunir deux univers qui se regardent en chiens de faïence depuis des années. » ✱

AMANDINE HIROU